

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-456

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 34**

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« 1° du II du présent article »

les mots :

« dernier alinéa du 1° du II de l'article 1600 du code général des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.